

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 518

présenté par
M. Braouezec, Mme Jacquaint
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 16

Après les mots :

« garantit disposer de ressources »,

supprimer la fin de l'alinéa 8 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Déjà précisé à l'alinéa 7.